

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



14129992

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

DE LIEGE
DIVISION NAMUR

25 JUIN 2014

le

Pr. Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise **418.257.070**
Dénomination
(en entier) **La Chenille Service d'Accueil et d'Aide Educative**
(en abrégé)
Forme juridique **ASBL**
Siège **822, Chaussée de Dinant, à 5100 WEPION (BELGIQUE)**
Objet de l'acte : **Modification du Conseil d'Administration**

Assemblée Générale du 12 Mai 2014

Présents : Patrice Gilly, Jean Hiernaux, Frédéric Jeandrain, Folens Benoît, Riguelle Raymond et Murielle Colson.

Procurations :

Monsieur Pierre 'Heur donne procuration à Madame Christine Maes
Monsieur Mélotte Henri donne procuration à Monsieur Gilly
Monsieur Jean – Marie Vos donne procuration à Monsieur Jeandrain
Monsieur Joseph Ska donne procuration à Monsieur Hiernaux.
Madame Chantal Neve donne procuration à Monsieur Hiernaux.
Les procurations sont jointes au présent PV.

L'assemblée générale est valablement constituée sous la présidence de Monsieur Jeandrain.

L'ordre du jour appelle le premier point.

1.Examen et approbation des comptes 2013.

Monsieur Louis nous présente et explique le bilan de l'année 2013 qui se termine sur un résultat légèrement négatif. C'est le résultat de la 1ère année comptable du triennat. Cette situation génère un paiement anticipatif de frais comme le pécule pour un montant de +ou- 10.000€ que nous récupérerons en 2014 et 2015. Nous prévoyons un boni de 17.000€ sur la masse salariale de 2014 puisqu'à la fin du précédent triennat (2012) celle-ci était valorisée à la hausse de +ou-15.000€.

Au niveau du bilan, au compte de résultat, on peut noter un produit à reporter de +ou- 32.000€.

En ce qui concerne les subventions variables tels que l'hébergement qui reste stable nous avons reçu un signal de l'Administration qui nous autorise de placer dans cette rubrique 50% des frais de transport.

Cela ne donne rien comme changement au final pour notre ASBL mais qui améliore l'appréciation de notre résultat financier.

Frais pour l'eau ont augmenté en 2013 car nous n'avions reçu aucune facture pour ce poste en 2012 et nous n'avions pas prévu de provisions. La situation sera régularisée fin 2013.

Assurance : le changement de courtier il y a 3 ans porte ses fruits, nous avons eu une ristourne sur les montants à payés de l'ordre de 800,00€ que Mr Louis a déjà imputée cette année 2013.

Notre comptable est satisfait de notre situation financière puisqu'en 2013 :

- les liquidités sont de +ou- 67.000€
- les paiements anticipés de l'ordre de 19.000€.
- les subsides à recevoir de l'ordre de 30.000€.
- Les créances à recevoir de l'ordre de +ou- 20.000€

Les créances à recevoir sont une conséquence d'un décalage récurrent dans la libération des fonds de la Communauté Française.

Les activités sur fonds propres qui sont un signe positif pour l'ASBL sont de l'ordre de 14.000€

Les actions visant à récolter des fonds propres ont très bien fonctionné.

Nous avons reçu des dons pour 7400€ et le repas à générer 1700€.

Des amortissements pour 6000€ nous laisse un bilan très correct.

1.Budget 2014.

Le budget 2014 est plus ou moins similaire à celui de cette année.

Situation idéale pour 2014 selon une analyse des chiffres de la part de Mr Louis :



Volet B - Suite

En effet pour mieux « vivre », une économie de 10.000€ à 15.000€ de produit net (non AAJ) et des amortissements de l'ordre de 20.000€ (à la place de 6000€) nous permettrait de se consolider « un bas de laine ». celui-ci nous rendrait autonome ou « moins sensible » quant au retard de libération de fonds de l'Administration.

Mr Louis pense que c'est tout à fait réalisable, il nous soutient et nous encourage dans notre démarche.

Les comptes sont ainsi approuvés à l'unanimité.

Il est donné décharge aux administrateurs.

Une réunion aura lieu entre la directrice et le comptable à chaque fin de trimestre pour évaluer l'évolution.

La directrice a reçu le rapport du réviseur aux comptes. Ce dernier est conforme au bilan comptable.

2.Admission de 2 mandats des administrateurs.

Les mandats de Messieurs Folens Benoît et Riguelle Raymond seront inscrits au Moniteur Belge comme nouveaux membres du Conseil d'Administration et d'administrateur. Dans le même temps, ceux de Messieurs Gilly Patrice et Mélotte seront conservés comme membres de l'Assemblée Générale mais ne faisant plus partie du Conseil d'Administration depuis le 01 janvier 2014.

L'Assemblée Générale est levée à 20H00.